

# Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

101 – Rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Alexis-des-Monts, (Québec) JOK 1V0

Téléphone : (819) 299-3828 Télécopieur : (819) 265-2481

Courriel: <u>info@saint-alexis-des-monts.ca</u> Site Web: <u>www.saint-alexis-des-monts.ca</u>

# Programme de subvention de toilettes à faible débit





Programme adopté par le conseil municipal le 6 février 2017

## LE PROGRAMME:

Dans un souci environnemental, la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts souhaite subventionner une partie des coûts de remplacement des toilettes à débit régulier pour des toilettes à faible débit et/ou haute efficacité afin d'inciter l'économie de l'eau potable. Un montant de 40 % du prix d'achat avant taxes jusqu'à un maximum de 75 \$ sera remboursé aux propriétaires pour chaque toilette remplacée. Un maximum de 3 toilettes par propriétaire par année est autorisé. La subvention s'applique aussi dans le cas d'une nouvelle construction. Aussi, les résidents qui ne sont pas desservis par le réseau d'aqueduc sont admissibles à la subvention. Ce programme vise non seulement la diminution de l'utilisation de l'eau traitée par la Municipalité, mais aussi la sauvegarde de cette ressource.

#### **CONDITIONS DU PROGRAMME:**

- 1. Faire l'achat de toilette à faible débit admissible.
- 2. Le programme est offert aux propriétaires de bâtiments résidentiels de type unifamilial, multifamilial et commercial dont le bâtiment est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
- 3. La demande doit être reçue par la Municipalité au plus tard le 1er décembre de l'année en cours.

# POUR BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION, LE PROPRIÉTAIRE DOIT :

- 1. Prendre une photo de chaque toilette standard (maximum 2) avant de la remplacer et s'assurer que la photo fournie soit d'au moins 3 x 5 po;
- 2. Signer et dater la photo au verso;
- Remplacer la toilette;
- 4. Fournir une photo de chaque nouvelle toilette installée et s'assurer que la photo fournie soit d'au moins 3 x 5 po;
- 5. Signer et dater la photo au verso;
- 6. Remplir le formulaire de demande et le signer (page 3 du présent document);
- 7. Joindre une copie détaillée de la facture\*;
- 8. Permettre qu'un représentant de la Municipalité vérifie sur place la conformité des informations transmises.
- 9. Remettre le formulaire et les pièces justificatives à la municipalité.

<sup>\*</sup> La facture doit comprendre le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, la marque et le modèle de la toilette. Si des informations sont manquantes sur la facture, le propriétaire devra les fournir annexées au formulaire.

## QUELLES TOILETTES SONT ADMISSIBLES?

N'importe quelle toilette à faible débit consommant 6 litres ou moins d'eau par chasse, à double chasse ou non, est admissible au programme. Toutefois, pour vous assurer que votre nouvelle toilette est efficace, nous vous recommandons d'utiliser une toilette dont le résultat au test MaP (Maximum Performance Testing of Popular Toilet Models) est supérieur à 350. Cela signifie que la toilette choisie est en mesure d'évacuer au moins 350 g de déchets par chasse. Le résultat au test MaP est généralement indiqué sur la boîte de la toilette. Vous pouvez également le retrouver au www.map-testing.com.

De plus, sachez que si la toilette que vous avez choisie est munie de l'étiquette du programme WaterSense, de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, cela garantit qu'elle évacuera au moins 350 g de déchets par chasse.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les modèles de toilettes de plus de dix ans utilisent environ 13 litres d'eau par chasse. Pour une famille de quatre personnes, en une semaine d'utilisation, c'est environ 728 litres d'eau potable envoyée à l'égout. Une toilette à faible débit peut diminuer cette quantité d'eau de 70 %, soit une économie d'environ 35 000 litres d'eau par année.



# FORMULAIRE PROGRAMME DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT



Nom du ou des propriétaires		
Adresse du bâtiment de l'installation	Code postal	
Adresse du propriétaire (si différente)	Code postal	
Numéro de téléphone (maison)	Cellulaire	
Courriel		
Date d'achat	Nombre de toilettes changées	
Toilette no. 1 Marque	Nom et numéro du modèle	Nb. litre
Toilette no. 2 Marque	Nom et numéro du modèle	Nb. litre
	Nom et numéro du modèle Nom et numéro du modèle	Nb. litre

En signant je confirme avoir lu le dépliant du programme de subvention pour toilettes à faible débit et accepte les conditions. La Municipalité n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes. Elle se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles. La Municipalité procédera à l'analyse du dossier et, s'il est conforme, postera le chèque au demandeur.

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS (02-41300-996)		
Date de réception de la demande :		
Date de la facture :		
Date de la facture :  Représentant ayant traité la demande :		
Photo avant :Copie de facture		
Photo après : Formulaire conforme		
(Un montant de 40 % du prix d'achat avant taxes jusqu'à un maximum de 75 \$ sera remboursé aux propriétaires pour chaque toilette remplacée. Un maximum de 3 toilettes par propriétaire par année est autorisé.)		
Nombre de toilettes autorisées:		
Montant soumis\$ Montant accordé :\$		
Accordé : Refusé :		
Signature :		